

L'humeur de...

Marthe MAHIEU

LE NOM DE FAMILLE :

DÉPASSÉ ?

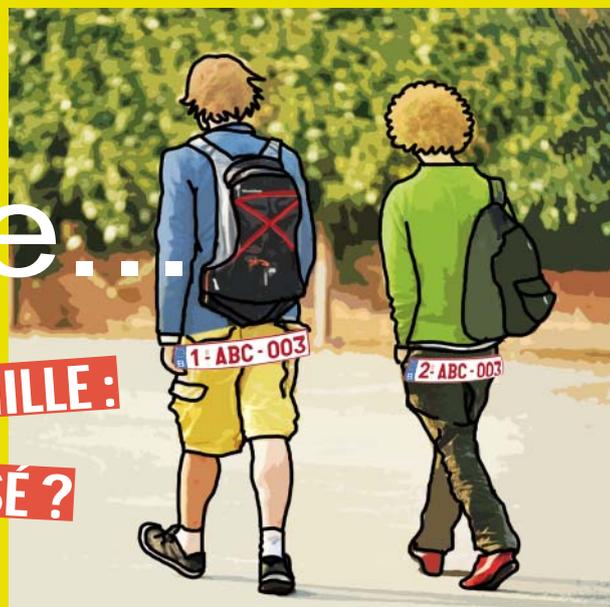


Illustration: Anne HOOGSTOEL

À la rentrée 2026, les écoles de Bruxelles – qui était devenue une région autonome multilingue – et de Wallonie rencontrèrent de grandes difficultés. La première cohorte d'élèves possédant un double nom de famille arrivait en première secondaire. Les écoles fondamentales s'arrachaient déjà les cheveux depuis un certain temps. On avait dû jeter toute la réserve d'anciens registres et en acheter de nouveaux sur fonds propres, la place manquant dans la première colonne pour écrire, par exemple : Antonopoulos-Vandekerckhove Marie-Amélia, ou Grobbendiependonck-Zaraboukian John-Dylan. Car beaucoup de parents, pour mettre fin aux interminables disputes causées par le choix du premier nom de famille, avaient résolu le problème en laissant le parent frustré choisir un deuxième prénom. L'encodage des noms prit un temps considérable. Surtout qu'on avait été obligé de revenir à des listes papier pour doubler les répertoires informatiques et les bulletins : on n'arrivait pas à empêcher les élèves, souvent dès 8 ans, de pénétrer avec une habileté diabolique dans les logiciels pour modifier leurs points d'examens ou leur nombre de retards et d'absences. Bientôt, il y eut d'inévitables erreurs, qui entraînèrent des refus d'homologation, des manifestations, des procès. Des fonctionnaires de l'Administration centrale tombèrent en burn-out et démissionnèrent.

Dans certains couples, pour éviter le divorce qui se profilait lors de la deuxième naissance, tant les tensions à propos du nom s'étaient envenimées, on décida d'alterner l'ordre des noms. On ne savait donc plus, à l'école, qui était le frère ou la soeur de qui. C'était le foutoir, le jour des photos ou pour le calcul des réductions. Un député du PTB proposa, devant toutes ces catastrophes, de supprimer purement et simplement le nom de famille – la famille, de toute façon, n'était-ce pas un concept réactionnaire et bourgeois dépassé ? – et de le remplacer par un numéro d'immatriculation, comme pour les véhicules... Finalement, le nouveau gouvernement mis en place en quelques jours après les élections de 2030, où le nouveau parti « *Retrouvons-du-lien* » avait remporté la majorité absolue, fit voter la suppression de la loi de 2014. Il y eut, comme souvent avec les aberrations politiques, une génération sacrifiée. Mais sur le long terme, le bon sens avait prévalu. D'ailleurs, entretemps, les femmes ayant conquis l'égalité – voire la suprématie – dans le domaine des études, des emplois, des salaires et des tâches ménagères, se montrèrent heureuses de laisser aux pères de leurs enfants la satisfaction symbolique de leur donner leur nom. ■



LE TURNOVER DES ENSEIGNANTS ■ PP. 18-19